

Droits de la personne

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je suis au courant de certaines modifications que le Sénat a bien voulu apporter au projet de loi C-147.

Je me demande si le gouvernement pourrait nous expliquer la portée de ces amendements et peut-être nous donner l'occasion d'étudier ensemble et de débattre toute cette question qui est importante pour nous. Ce projet de loi C-147, comme on le sait, est une initiative que l'on appuie, que l'on pense être une position raisonnable, mais on aimerait avoir des détails sur les délibérations et peut-être plus d'information sur l'amendement proposé par le Sénat.

[Traduction]

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme les députés le savent, l'article 4 du projet de loi adopté à l'origine par la Chambre fait état de la Charte internationale des droits de l'homme, ce qui a eu certaines conséquences. Les amendements proposés clarifient l'article 4 afin que le Canadien moyen puisse comprendre l'objet du projet de loi. À vrai dire, c'est l'ajout de mots comme «droits démocratiques de la personne» qui permet de clarifier cet article. Ces mots figureraient déjà dans le projet de loi adopté par la Chambre, mais en ce qui concerne la Charte des droits de l'homme. Ils sont maintenant incorporés dans l'article même pour en faciliter la lecture et la compréhension.

L'amendement à l'article 28 vise à donner au Parlement l'autorisation législative de voter des fonds aux fins précisées à l'article 4. Dans le cas de l'alinéa 4b) qui parle d'appuyer des programmes et des activités en faveur de pays autres que ceux en voie de développement, le Sénat avait l'impression que l'autorisation législative de voter des fonds ne s'appliquait que pour les pays en voie de développement. L'insertion de cet article nous garantit de pouvoir voter des fonds non seulement pour les pays en voie de développement, mais aussi pour les autres pays.

En fait, les amendements visent à clarifier les choses et à nous donner l'autorisation législative de voter des fonds à l'avenir pour que le projet soit couronné de succès. Le gouvernement est très heureux de pouvoir appuyer ces amendements et, si les députés ont d'autres questions, je suis sûr que la Chambre m'accordera son consentement unanime pour que j'y réponde dans la mesure du possible.

[Français]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai étudié le projet de loi très attentivement. Je regrette de dire que pour un projet de loi aussi important, nous l'avons accepté avec une rapidité incroyable. Je sais que mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), tout comme moi, avait l'intention de participer à l'étude de ce projet de loi. Nous étions tous deux en route de Montréal vers la Chambre, et le consentement unanime avait rapidement été donné lorsque nous sommes arrivés, le projet de loi venait même de finir sa troisième lecture, alors que nous devions parler dans l'après-midi, et le projet de loi a été adopté.

Je m'excuse, mais en français on dit «taper sur les nerfs» de la majorité, si je parle cet après-midi. Je n'ai nullement l'intention de faire de l'obstruction, mais c'est pour moi très important, ce projet de loi.

J'ai participé avec le très honorable Pierre-Elliott Trudeau à la formation d'un Institut sur la paix et la sécurité, en 1984. C'est un projet de loi qui ressemble à l'autre. Mais je dois dire au Président de la Chambre que lorsque nous avons étudié ce projet de loi en 1984, nous avons passé toutes les étapes à la Chambre. Nous avons envoyé le projet de loi à un comité parlementaire que j'ai eu l'honneur de présider pendant des mois. Nous avons étudié ce projet de loi, nous avons eu 52 témoins. Je sais que le ministre est très ennuyé, mais ce que je ne comprends pas, c'est toujours... et comme parlementaire, j'espère que dans l'avenir, si j'ai l'honneur de revenir comme député, on apprendra que pour des projets de loi très importants, on saura les présenter en temps utile pour que nous puissions vraiment, non seulement les discuter, nous, les députés, mais convoquer à travers tout le Canada les gens qui ont un intérêt extraordinaire dans ce projet de loi. Ce n'est pas n'importe quel projet de loi. C'est un projet de loi pour créer un Centre international des droits de la personne et du développement démocratique.

Nous l'avons passé avec une rapidité incroyable et aujourd'hui, je reçois des gens qui me disent: «J'aurais aimé être appelé pour témoigner. J'avais des suggestions concrètes à faire. Comment se fait-il que vous n'avez pas procédé comme vous aviez procédé dans le temps avec le projet de loi qui a créé l'Institut de la paix et de la sécurité?»

Ce projet de loi a été voté tellement à la vapeur, tellement vite que même aujourd'hui, le gouvernement accepte à la dernière minute un amendement qui a été présenté par le Sénat. Je n'ai pas l'intention de défendre le Sénat, mais une fois de plus, cela va peut-être faire honneur au Sénat de savoir qu'un député de la Chambre basse puisse parler avec éloquence, je l'espère, du Sénat. Mais le Sénat, après l'avoir regardé, scruté, en est venu à la conclusion que c'était tout à fait inacceptable. Si on veut avoir un bon projet de loi, faut-il y avoir des amendements?

On nous donne une explication rapide aujourd'hui des amendements qui viennent d'être acceptés par le Sénat. C'est l'objet du projet de loi, monsieur le Président. On sait très bien que l'objet d'un projet de loi, c'est la loi presque toujours et c'est tout l'objet du projet de loi qui a été changé.

L'honorable secrétaire parlementaire nous a donné des explications. Je ne voudrais pas pousser l'odieux cet après-midi jusqu'à le questionner sur chacune des lignes de cet amendement du Sénat, mais c'est beaucoup plus que cela, ce que le Sénat vient de nous proposer et que le gouvernement a accepté, puisqu'il veut avoir ce projet de loi. Ils ont accepté aveuglément ce que la majorité du Sénat a voulu. Ils l'ont accepté. Ce qui prouve que le Sénat, qui a un devoir constitutionnel, je ne défends pas le Sénat, mais je défends son droit constitutionnel de scruter à la loupe les projets de loi que très souvent, à l'occasion, nous passons avec une rapidité incroyable ici. Et le Sénat, après l'avoir bien étudié, en est venu à la conclusion de changer complètement l'objet du projet de loi. Et contrairement à ce qui vient de nous être dit, l'article 28 qui vient d'être amendé ne vise pas à permettre au gouvernement de voter de l'argent supplémentaire pour des pays qui ne seraient pas des pays en voie de développement.